

## Postulat

Au vu du bel été 2016 vécu dans notre région et des conditions favorables à la baignade, les piscines de Renens, de Pully et de Bellerive ont flexibilisé les horaires en prolongeant l'ouverture d'une demi-heure ou plus, conformément au règlement général en vigueur de ces établissements.

De plus, ces établissements publics ont des fermetures qui se situent à 20h. Or seul la piscine de la Fleur de Lys ferme ses portes à 19h30.

En 2016, à ma connaissance, la piscine de la Fleur de Lys de notre commune n'a pas proposé de prolongation de l'horaire pendant les vacances scolaires d'été, malgré les conditions favorables à la pratique de cette activité, ceci malgré l'article 2 du règlement de la piscine de la Fleur de Lys, qui dit « La Municipalité fixe les dates et les heures d'ouverture de la piscine; ces dernières peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques ».

Par ce postulat, je demande <sup>la possibilité d'étudier</sup> la prolongation de l'ouverture à 20h pendant les vacances scolaires et de fixer une prolongation de l'heure d'ouverture dans le règlement de la piscine.

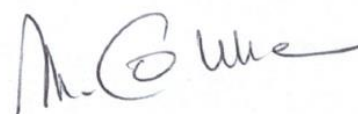
Je vous adresse mes meilleures salutations

  
Olivier Pilet

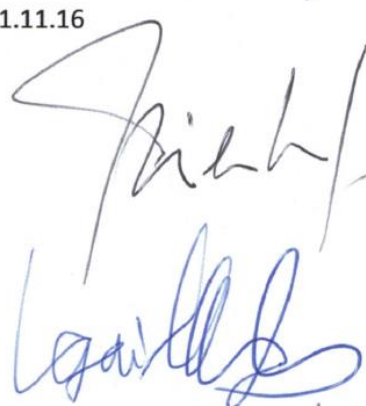
Conseiller communal

Le 21.11.16

  
J. Kust

  
M. G. Ume

  
Paul H. H. H. H.

  
P. H. H. H.

  
J. H. H. H.

  
J. H. H. H.

  
L. H. H. H.

  
L. Polch

  
J. H. H. H.